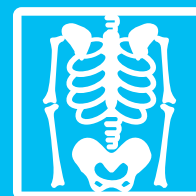


# Les troubles musculo-squelettiques



## QUEL EST LE PROBLÈME ?

- Les TMS : Troubles Musculo-Squelettiques sont des maladies extrêmement fréquentes dans le BTP et responsables de la majorité des arrêts de travail et des mises en inaptitude. Elles peuvent être à l'origine d'un handicap grave.
- Les principales articulations touchées sont : les épaules, coudes, poignets, genoux et dos.



Maladies professionnelles du régime général de la sécurité sociale : Tableaux n°57, 69, 97, 98.



## QUE FAIRE ?



- Evaluer les risques
- Repérer les contraintes au poste de travail avec votre Service de Santé au Travail :
  - Port de charges,
  - Gestes répétés,
  - Vibrations,
  - Rythmes de travail,
  - Positions inconfortables,
  - Travail monotone etc.
- Réfléchir avec les salariés aux solutions pratiques qui peuvent modifier le poste de travail.
- Travailler sur l'organisation pour limiter, voire supprimer le risque :
  - Préparer les chantiers,
  - Favoriser l'alternance des tâches,
  - Mécaniser certaines actions,
  - Réduire les manutentions manuelles...
  - Prévoir une analyse ergonomique des postes de travail
- Former / sensibiliser les salariés

**Il n'y a pas de solution clé en main.**